

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 17 Août 2009

Conseillers présents

Mesdames et Messieurs BADOZ Robert, BAZIN Nicolas, BENOIT Michel, COLIN Pascal, DILLSCHNEIDER Jean Paul, FAIVRE Michel, GAILLARD Simon, MAIROT René, MARTIN Valérie, NOIROT Michel, THOUVENOT Yveline, VAGNE Jean Pierre.

Conseillers excusés et représentés

Martine DONEY procuration donnée à René MAIROT
Claude GULLAUD procuration donnée à Nicolas BAZIN
François MARTIN procuration donnée à Jean Paul DILLSCHNEIDER

Ordre du Jour

- Urbanisme
- Marché de réfection de 7 voies communales
- Reclassement ONF des parcelles « Sous fer » et « Vignes de Mercureaux »
- Inauguration du 26 septembre 2009
- Délibérations
 - Marché de réfection des voies communales
 - Remboursement Groupama
 - Reclassement ONF
- Questions diverses

Le conseil débute à 20 h 30 par la lecture du compte rendu du conseil municipal du 29.06.09.

1 - Urbanisme

Autorisations de travaux déposées par :

Mr et Mme Jean François LOYENNET – 3, Impasse du Mouthier - pour la mise en place d'une clôture en grillage autour de leur propriété (hauteur totale 1m60). Avis favorable

Mr et Mme Jean Pierre GROSLAMBERT – 1, Place de l'Eglise - pour la mise en place d'un bardage sur une remise. Avis favorable.

Mr et Mme Pascal COLIN – 24, Route du Fort - pour le remplacement d'une fenêtre existante par une fenêtre en bois et aluminium et transformation d'une porte fenêtre en bâti fixe.
Isolation par l'extérieure par un bardage en pin naturel sur les 4 faces. Avis favorable.

Mme Georgette GAUDILLAT – 14, chemin des Mercureaux - pour isolation de sa maison par l'extérieur en polystyrène et enduit crème comme auparavant. Avis favorable.

Mr et Mme Casimir BOLE – 2, rue de la Motte Féodale - pour ouverture d'une fenêtre et crépis de la façade côté « rue du stade ». Avis favorable.

Mr et Mme Alain POINTURIER – 5, rue de la Motte Féodale - pour la mise en place d'une clôture autour de leur propriété (hauteur totale 1 M 30), avis favorable.

Il est rappelé que les travaux ne doivent pas être débutés avant la demande de travaux.

2 - Marché de réfection des 7 voies communales

L'ouverture des plis a eu lieu le 29.07.09. Quatre entreprises ont répondu :

Entreprise DROMARD pour un montant HT de 190 608.50 €
Entreprise ROGER MARTIN pour un montant HT de 178 306 €
Entreprise SACER pour un montant HT de 174 720.55 €
Entreprise BONNEFOY pour un montant HT de 162 328.60 €.

L'offre de l'entreprise BONNEFOY étant considérée comme économiquement la plus avantageuse, est choisie.

Délibération :

Réfection de sept voies communales : Chemins du Bas de la Forêt, du Bigaudey, du Liège, des Mercureaux, des Rochets, de Vaucloux et Impasse Terre Noire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la procédure de consultation relative à la réfection de sept voies communales : chemins du Bas de la Forêt, du Bigaudey, du Liège, des Mercureaux, des Rochets, de Vaucloux et Impasse Terre Noire.

Les membres du Conseil Municipal avaient, lors d'une précédente réunion :

- approuvé le dossier de Projet établi par la DDE –
- autorisé le Maire à consulter les entreprises –

La mise en concurrence a été effectuée par envoi le 22 Juin 2009 de l'avis de publicité d'un marché public. Cet avis est paru dans l'Est Républicain du 26 Juin 2009.

La remise des offres était fixée au : 24 Juillet 2009 à 17 heures – Quatre entreprises ont répondu (SACER, Sàrl DROMARD, TP BONNEFOY et ROGER MARTIN) –

L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 29 Juillet 2009 à 14 heures –

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la DDE – SIAT –

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Lundi 17 Août 2009 à 18 heures 30, et a validé l'analyse et le classement des offres effectué par la DDE – SIAT, et a placé la proposition de l'entreprise BONNEFOY en première position, cette offre étant considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Le montant de la proposition est de 162 328.60 Euros HT, soit 194 145.01 Euros TTC –

L'exposé de la commission d'Appel d'Offres entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident :

- de réaliser les travaux –
- de valider les décisions de la commission d'Appels d'Offre –
- d'autoriser Monsieur le Maire à :
 - * signer le marché de travaux avec l'Entreprise BONNEFOY pour un montant de 162 328.60 Euros HT –
 - * signer toutes les pièces utiles pour l'exécution et le règlement de la prestation, sous réserve que son montant respecte l'inscription prévue au Budget Primitif 2009.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3 - Reclassement ONF des parcelles « Sous Fer » et « Vignes de Mercureaux »

La commune avait échangé avec Gilles DUQUET une parcelle de bois attenante à son exploitation contre une parcelle de bois et prairie ; cette parcelle de bois étant soumise au régime forestier, il convient de trouver une parcelle boisée d'une surface équivalente qui pourra être incorporée dans l'aménagement de la forêt communale. Une partie de la parcelle ZN 1b, située « Vignes de Mercureaux » sera soumise au régime de l'ONF.

Délibérations :

Distraction du Régime Forestier -

Au vu du projet d'échange de terrain entre la Commune de Fontain et un propriétaire privé, et sur proposition de Monsieur le Maire :

- le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la distraction du Régime Forestier de la parcelle cadastrale suivante :

- - Section : **ZR**
- - Numéro : **41**
- - Lieu-dit : **« Sous Fer » -**
- - Contenance totale : **1 ha 31 ares 49 ca**
- - Contenance à distraire : **1 ha 31 ares 49 ca -**

Soumission au Régime Forestier -

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande la soumission au Régime Forestier de la parcelle ci-dessous
- et demande son incorporation dans l'aménagement de la forêt communale :

- Section : **ZN**
- Numéro : **1 b**
- Lieu-dit : **« Vignes de Mercureaux » -**
- Contenance totale : **7 ha 11 ares 55 ca**
- Contenance à distraire : **1 ha 34 ares 22 ca -**

TOTAL à SOUMETTRE : 1 ha 34 ares 22 centiares

4 - Inauguration du 26.09.09

Attente de devis pour comparaison.

5 – Délibérations

- Remboursement de frais -

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident de rembourser les dépenses suivantes :

- à **Jean-Paul DILLSCHNEIDER**, la somme de **49 Euros**, correspondant à l'achat d'un nouveau téléphone pour les employés communaux – **Compte 60632 – Fournitures de petit équipement -**

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2009.

- Encaissement du remboursement de Groupama suite à vol du contenu du véhicule communal -

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain :

- acceptent le remboursement par l'assurance GROUPAMA d'un montant de 1 277.43 Euros (mille deux cent soixante dix sept Euros et quarante trois centimes) correspondant au contenu du véhicule communal, volé le 12 Janvier 2009 -

Cette recette sera inscrite au compte 791 – Transfert de charges de gestion courante –

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols -

Le Conseil municipal de Fontain,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R 123-25,

Vu le dossier de Plan d'Occupation des Sols soumis à enquête publique du vendredi 19 Juin au mardi 21 Juillet 2009,

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur en date du 30 Juillet 2009,

Vu le dossier du Plan d'Occupation des Sols comprenant :

- le rapport de présentation
- le règlement d'urbanisme
- les documents graphiques
- les annexes

approuve le Plan d'Occupation des Sols, tel qu'il est annexé à la présente, par 15 voix POUR.

Deux exemplaires du dossier seront adressés à Monsieur le Préfet du Doubs, qui s'assurera de la conformité du présent dossier avec les divers règlements en vigueur.

Le Plan d'Occupation des Sols sera tenu à la disposition du public :

- en Mairie de Fontain, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le Plan d'Occupation des Sols sera exécutoire après :

- la réalisation des mesures de publicité prévues (mention de la délibération dans deux journaux régionaux et affichage en Mairie de Fontain pendant un mois)
- un délai d'un mois suivant la transmission de la délibération à Monsieur le Préfet du Doubs –

6 - Questions diverses

Organisation pour le remplacement du personnel communal en cas de pandémie de la Grippe A.

Mr le Maire informe le conseil que la salle de classe est terminée et que les appels d'offre pour le préau ont été validés par le SIFAL

Le Club 3 remercie les membres du conseil municipal qui ont tenu la buvette lors du vide grenier.

La C.A.G.B. dans le cadre de son opération « 200 familles à énergie positive » recherche deux familles qui souhaitent participer à leur programme.

La famille BOULANGER quittera son logement, 6, Place de l'Eglise, pour 13 Octobre 2009.

Prochaine réunion avec le Bureau d'Etudes B.E.J. pour l'aménagement de la traversée du village, le Jeudi 10 Septembre, à 14 heures, en mairie.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 14 septembre 2009

La séance est levée à 23 heures 30

Vu par nous, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de FONTAIN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales –

A Fontain, le 21 Août 2009